

REGLEMENT DU CONCOURS DU MEILLEUR BARMAN DES ILES DE GUADELOUPE

ART 1 ORGANISATEUR ET DATE DU CONCOURS

L'association des Restaurateurs des Iles de Guadeloupe en collaboration avec l'Ecole du Bar FWI représentée par Rainer BOUCARD organise le mercredi 7 décembre 2022 le concours meilleur barman des Iles de Guadeloupe 2022 au WTC.

ART 2 PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux professionnels à condition qu'ils soient rattachés à un établissement, âgés de plus de 18 ans et résidant en Guadeloupe et ses dépendances.

ART 3 MODALITES DU CONCOURS

3.1 Inscription

Les inscriptions sont accessibles sur le site www.restaurateursdesilesdeguadeloupe.com rubrique concours barman. Les inscriptions seront closes au plus tard le 5 décembre 2022 minuit. Toutes les demandes devront respecter les modalités suivantes et fournir : la fiche d'inscription dûment remplie.

3.2 .Sélection des finalistes

A l'issue de la clôture des inscriptions, les participants répondant aux critères seront invités à participer à une journée de sélection et de **Training le 7 décembre 2022** au WTC. Au terme de cette session, seront sélectionnés les finalistes au concours.

3.3 Finale du concours

Les finalistes seront convoqués à la finale se tenant le 7 décembre au WTC devant un Jury de professionnels du bar. Les détails de l'organisation de la finale seront communiqués ultérieurement aux finalistes.

A leur arrivée sur les lieux de la finale, chaque finaliste se verra attribuer **un numéro** de passage par tirage au sort. Ces numéros détermineront les heures de « passage office » et les Heures de « passage jury ».

Les horaires de passage seront affichés dans l'office.

La finale s'articule en trois (2) épreuves :

• Première épreuve : « Speed Round »

Les barmans sont tenus de produire une sélection **de boissons** le plus rapidement possible tout en maintenant une qualité parfaite et un environnement de travail propre.

Les candidats seront jugés sur les points suivants :

- _ **Respect de la recette**
- _ **Technicité et dextérité**
- _ **Décoration et présentation**

Les cocktails et recettes à réaliser sont listées sur le règlement Speed Round.

Epreuve chronométrée : 10 minutes maximum.

L'intégralité des ingrédients et verrerie sera fournie par nos soins.

• Deuxième épreuve : « Who rum the world »

Réalisation devant un jury d'un cocktail création sur le thème

« Les Îles de Guadeloupe » avec les rhums des îles de Guadeloupe et d'un Cocktail Imposé.

Verrerie, décoration, technicité sont libres.

Le cocktail devra **IMPERATIVEMENT**:

- _ **Contenir des produits locaux: fruits, épices, herbes aromatiques, légumes...**
- _ **Contenir un maximum de 7 ingrédients dont un seul « fait maison »**
- _ **Au minimum 1 rhum des îles de Guadeloupe parmi : blanc, ambré, spicy, vieux.**

A l'exception des Rhums des îles de Guadeloupe et de la glace, l'intégralité des ingrédients du cocktail création sont à la charge des candidats.

Nous mettrons à disposition la verrerie classique.

Les candidats seront jugés sur les points suivants:

- _ **Respect de la recette**
- _ **Technicité et dextérité**

REGLEMENT DU CONCOURS DU MEILLEUR BARMAN DES ILES DE GUADELOUPE

_ Rapidité et propreté

_ Equilibre et saveur

_ Décoration et présentation

Cocktail Imposé : « Ti RACoon »

Fiche technique disponible sur le règlement « Who rum the world ».

Les candidats seront jugés sur les points suivants:

_ Respect de la recette

_ Décoration et présentation

L'intégralité des ingrédients et verrerie sera fournie par nos soins

Epreuve chronométrée : 15 minutes de préparation en office + 7 minutes pour la réalisation des cocktails devant jury.

ART 4 JURY

Le Jury du concours sera constitué de cinq (6) professionnels du bar

• Nicolas LOPEZ Y OLIART - Créateur et gérant de l'école du bar « YPNOTIK » située à Montpellier

• Michael PONSART, Directeur de l'école du Bar situé en Guadeloupe

• Christian MAUNET, professeur au Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme archipel Guadeloupe ;

Un Président du Jury sera désigné le jour J. Il sera le responsable du déroulement de la Sélection, du comptage des points attribués par les membres du Jury ainsi que de l'annonce du Vainqueur.

Par ailleurs, le Président a voix prépondérante en cas d'ex-aequo.

Toute décision du Jury est irrévocable et sans appel.

ART 5 DOTATIONS

Les trois (3) premiers de la finale se verront attribuer des lots cadeaux de nos partenaires.

Les finalistes et le gagnant ne pourront demander à ce que leur lot soit échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces.

L'organisation se réserve le droit de remplacer à sa discrétion les dotations annoncées par des dotations de valeurs équivalentes.

ART 6 ANNONCE DU GAGNANT

L'annonce du gagnant sera faite lors de la remise des prix juste après les épreuves.

ART 7 RESPONSABILITES

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et/ou si les circonstances l'exigeaient, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

ART 8 LOI INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les données à caractère personnel communiquées par les Participants font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la Société Organisatrice, à des fins de gestion, d'organisation et de suivi de l'opération. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Sous réserve du consentement préalable du Participant, ces données pourront être exploitées afin

d'adresser au Participant des informations en lien avec les actualités et/ou les marques de la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant sur simple demande soit, à l'adresse électronique suivante : cmbig2022@gmail.com

ART 9 ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DES REGLES DU CONCOURS

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et sans réserve par le Participant du présent règlement dans son intégralité, et des modalités de déroulement du concours.

REGLEMENT DU CONCOURS DU MEILLEUR BARMAN DES ILES DE GUADELOUPE

ART 10 LITIGES

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Pointe à Pitre et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.